

Certificat médical d'inaptitude à la pratique de
l'Education Physique et Sportive

Je soussigné docteur en médecine,
certifie avoir, en application du décret no 88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève :

Nom : Prénom :

né(e) le : et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne

une inaptitude partielle du : au :

Pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes
d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

- à des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture...)
- à des types d'effort (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire...)
- à la capacité à l'effort (intensité, durée...)
- à des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique,

conditions atmosphériques...)

Autre :

une inaptitude totale du : au :

Date, signature et cachet du médecin.

Le :

A l'attention du médecin traitant

Les derniers textes de l'Éducation Nationale précisent l'incitation faite à l'Education Physique et Sportive (EPS) de s'adresser à tous les élèves, y compris pour le baccalauréat. Il s'agit donc de remplacer la notion de dispense par celle d'inaptitude totale ou partielle. Afin de permettre une adaptation de l'enseignement, le certificat médical devra comporter une formulation des contre-indications en termes d'incapacités fonctionnelles (types de mouvements, types d'effort, situation d'exercice et d'environnement, etc) et non plus en termes d'activités physiques interdites à l'élève. Il devra également préciser les critères permettant de limiter le plus précisément possible le champ d'activité autorisé (fréquence cardiaque, amplitude gestuelle, signes tels que toux, pâleurs, douleurs etc).

Au vu de ce certificat, un programme de travail sera élaboré avec l'élève, et vous sera présenté si vous le demandez sur le certificat. Pour information les activités traditionnellement pratiquées au Lycée International de l'Est Parisien sont les suivantes : *athlétisme (course en durée, course de vitesse), gymnastique (acrosport), danse, sports collectifs (basket-ball, handball), sports de raquettes (tennis de table, badminton), sports de combat (boxe française), STEP.*

Chacune de ces activités présente des possibilités d'adaptation de leurs contenus. Il est par exemple possible de faire de la gymnastique sans faire de roulades au sol, de la natation sans nager la brasse, de l'acrosport sans charge sur le dos etc. Cette liste d'activités n'étant pas exhaustive, il n'est pas exclu, pour s'adapter aux possibilités de chacun, de pratiquer par exemple : le vélo, la marche, ou toute autre activité physique adaptée.

Si votre patient ne peut avoir aucune activité physique, il pourra être déclaré inapte total au vu de votre certificat et après avis du médecin scolaire. En vous remerciant sincèrement pour votre collaboration, l'équipe enseignante d'EPS du Lycée International de l'Est Parisien reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe EPS du
Lycée International de l'Est Parisien